

## Communication de Réseau CAREL sur PNB

**RéseauCarel** soutient le fait que concernant le droit de prêt numérique, certaines bibliothèques parmi ses membres souhaitent adopter une approche pragmatique et s'engagent sans attendre dans différentes expérimentations de prêt numérique. En particulier, **RéseauCarel** dresse le constat d'un contexte où plusieurs offres de livres numériques par des acteurs privés – dont certains gros acteurs à l'offre « agressive » – sont apparues récemment et présentent un réel danger au sein de l'écosystème du livre. Cette situation risque, si les bibliothèques ne proposent pas rapidement une offre numérique plus large de mettre en difficulté tant les bibliothèques que les librairies indépendantes. Or, les tissus de ces deux institutions du livre méritent très largement d'être préservés, en raison notamment des missions culturelles et sociales importantes qu'elles rendent auprès de la population.

### Une perspective de catalogue de titres de PNB très intéressante

Actuellement, l'offre est d'un peu moins de 13.000 titres mais plus de 60.000 sont annoncés à moyen terme avec l'arrivée prévue des collections numériques d'autres éditeurs ;

Concernant l'approvisionnement futur du catalogue PNB par les éditeurs, l'article 1 des recommandations signés entre parties prenantes – dont le SNE et le CPE – en décembre 2014 et promettant de « donner accès aux bibliothèques publiques à l'intégralité de la production éditoriale numérique » constitue un accord interprofessionnel rassurant pour les bibliothèques et leurs usagers.

### Avantages du projet PNB

- Nombreux éditeurs engagés via Madrigall (groupe Gallimard/Flammarion et leurs éditeurs diffusés), Volumen (groupe La Martinière/Le Seuil et leurs diffusés), Editis, Immatériel et bientôt d'autres ;
- Offre permettant la lecture en mode connecté (ordinateur, tablette, smartphone) et déconnecté (idem + liseuses), avec le confort de lecture de ce dernier mode ;
- Achat des titres à l'unité (système de quota de jetons acheté pour un titre) ce qui permet à la bibliothèque de maîtriser sa politique d'acquisition, en articulation avec la constitution de ses collections « physiques » ; la plupart des autres offres aux bibliothèques ne permettent pas ces achats au titre à titre mais se présentent sous la forme de bouquet(s) pré-établis ;
- Recours par la bibliothèque à sa propre plateforme de prêt et de gestion des collections (qui peut être intégrée au SIGB ou au portail de la bibliothèque), ce qui permet une expérience utilisateur harmonieuse sans besoin de mettre en place une authentification unique ; la maîtrise de la médiation numérique, des

statistiques, du marketing ; l'interopérabilité et la connexion à d'autres ressources que PNB ; la récupération des métadonnées Onix des éditeurs ;

- Absence d'accès direct pour les éditeurs et distributeurs aux données des bibliothèques, données personnelles des usagers ainsi que données d'usages ;
- Garantie pour la bibliothèque de pouvoir prêter les titres acquis au-delà d'une impossibilité pour l'éditeur de continuer à assurer l'accès aux fichiers numériques (rôle de Dilicom en tant que tiers de confiance) ;
- Possibilité de se présenter non seulement en tant que bibliothèque ou réseau local mais aussi en tant que réseau de bibliothèques publiques, comme une BDP par exemple.

### **Inconvénients identifiés et pistes de solution proposées**

**RéseauCarel** regrette l'hétérogénéité de l'offre entre les éditeurs, et ce selon plusieurs critères : prix d'un titre, nombre d'emprunts simultanés autorisé, nombre d'emprunts total autorisé (le nombre de « jetons »), durée de validité d'un lot de jetons acheté, durée maximale autorisée pour un prêt. Si on comprend que les formules de calcul des prix ne soient pas unifiées, un choix identique au sein d'un même groupe éditorial pour les autres variables clarifierait grandement les choses.

Le système des jetons, adjoint en outre d'une date de « péremption » :

1. Empêche toute pérennité d'accès aux titres achetés par la bibliothèque alors que les bibliothèques ont aussi pour mission d'offrir des collections dans la durée ;
2. Pousse vers une politique d'acquisitions orientée « best-sellers », seuls livres pour lesquels les bibliothécaires auront une quasi garantie de pouvoir écouler les jetons achetés dans le temps imparti ; cela implique que les fonds des éditeurs seront très peu achetés alors qu'ils constituent précisément la « longue traîne » sur laquelle les bibliothèques ont toujours joué un rôle essentiel : faire découvrir des œuvres et des auteurs plus « confidentiels » n'appartenant pas au « main stream » mais méritant de rencontrer un lectorat significatif.

La solution la plus évidente pour permettre aux bibliothécaires de remédier à ces deux problèmes consisterait à ne pas appliquer de péremption des jetons. C'est d'ailleurs le choix qui a été effectué au Québec pour [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca) qui a permis, sans diminution des ventes aux particuliers, d'augmenter les ventes de livres numériques de plus de 30%, grâce aux achats des bibliothèques. On notera également que le groupe Volumen (lié à La Martinière / Le Seuil) s'est lui aussi engagé sur cette pérennité au Québec et que le groupe Madrigall a fait un effort en ce sens...

On pourrait envisager aussi un enrichissement du modèle. Pour les titres plus anciens – dont les ventes auront en majorité chuté – la bibliothèque pourrait les acheter de manière pérenne, soit moins chers, soit au même tarif que les nouveautés mais en réduisant la possibilité de prêts simultanés. Le prêt simultané a

en effet surtout de l'intérêt pour les livres les plus demandés. **RéseauCarel** propose concrètement, afin d'éviter la grande difficulté à trouver entre secteurs du livre une définition commune du périmètre de la « longue traîne » de considérer plutôt – pour simplifier en restant très proche de la réalité concrète – la notion de « nouveautés », en la définissant comme les titres dont la première parution papier remonte à moins d'un an. Cette distinction a en effet été effectuée dans un grand nombre de modèles (en France et à l'étranger), partant du constat que l'essentiel de la durée de vie commerciale d'un titre ne s'étend que très rarement de manière significative au-delà de cette durée.

Une troisième piste pour permettre aux bibliothèques de ne pas mener une politique d'acquisitions orientée exclusivement vers les best-sellers pourrait être d'offrir pour un même titre la possibilité d'acheter des tailles de lots de jetons différentes : 10, 30 ou 50 par exemple...

### Tarifs dans PNB

**RéseauCarel** fait l'hypothèse qu'à court terme, une bibliothèque doit pouvoir compléter ses acquisitions papier par des acquisitions de titres numériques selon une articulation réfléchie au sein d'une politique d'acquisition globale de la bibliothèque prévoyant le développement parallèle de collections papier et numérique.

**RéseauCarel** considère que le coût unitaire effectif d'un prêt numérique pour une bibliothèque ne doit pas dépasser celui du coût unitaire effectif du prêt du livre physique le moins cher correspondant (et donc celui du poche, s'il existe), d'autant que pour le particulier, le coût d'un titre numérique est inférieur à celui de son équivalent papier.

Toutefois, si le service proposé est enrichi par l'autorisation de prêter plusieurs fois chaque titre simultanément ou par le droit de prêter un titre de façon pérenne (un titre acquis par la bibliothèque peut être prêté un nombre indéterminé de fois et sans limite de temps), ces valeurs ajoutées pourraient chacune justifier une augmentation du tarif, une hausse de 50 % maximum étant estimée raisonnable par **RéseauCarel**.

Les prix actuels au sein du catalogue PNB varient fortement d'un éditeur à l'autre, dans un rapport allant du simple au double, en prenant bien entendu en considération qu'une édition « intégrale » ou un volumineux documentaire vaut évidemment davantage qu'un livre de poche et en corrigeant cet effet de différences de valeurs entre titres (en ramenant les valeurs à un même étalon pour permettre cette comparaison) ;

Les chiffres des bibliothèques montrent que l'espérance de vie d'un livre papier avant détérioration ne permettant plus de le prêter correspond à environ 55 prêts en moyenne – chiffre d'ailleurs repris dans l'offre québécoise par tous les éditeurs, y compris français. Donc, en ne permettant que 30 ou même 40 prêts pour un titre, un livre vendu en numérique dans PNB à une bibliothèque vaut moins que le même livre papier vendu à une bibliothèque (qui en outre bénéficie systématiquement de la ristourne légale de 9 % sur le papier alors que le prix d'un titre dans PNB ne peut être négocié par une bibliothèque).

Si on veut comparer ce qui est comparable, l'indicateur le plus intéressant est le coût de revient d'un prêt pour la bibliothèque, ce qui peut être estimé pour le livre papier à en moyenne 1/55e du coût de l'achat du livre par la bibliothèque (c'est-à-dire donc le prix unique grand public moins 9%) et pour le livre numérique au coût du jeton.

Ces calculs de coût unitaire de prêt en papier et en numérique (y compris pour le Québec) permettent d'obtenir le tableau suivant pour quelques éditeurs significatifs pris à titre d'exemple :

Editeur	Formule calcul prix PNB	Nbre jetons	Coût unitaire prêt numérique (base = ebook vendu 10 € en B to C)	Coût unitaire prêt papier (base = ebook vendu 10 € en B to C)	Facteur surcoût p.r. à prêt papier	Facteur surcoût p.r. à Québec
Gallimard	Prix num B to C * 1,6	30	0,54	0,23	2,39	2,13
Gallimard Folio	Prix num B to C * 2,0	30	0,67	0,17	3,89	5,19
Flammarion	Prix num B to C * 1,55	30	0,52	0,24	2,16	2,24
Le Seuil	Prix papier B to C	40	0,34	0,23	1,5	1,27
Plon	Prix num B to C * 1,3	30	0,43	0,25	1,71	1,89

Il apparaît dès lors que la bibliothèque lorsqu'elle achète un titre numérique paie jusqu'à 3,89 fois plus cher que pour le titre papier correspondant.

Par rapport au Québec, la bibliothèque française lorsqu'elle achète un titre numérique paie, selon l'éditeur et même la collection d'un éditeur jusqu'à 5,19 fois plus cher.

En effet, au Québec, chaque lot compte 55 jetons – y compris les lots vendus par les éditeurs français aux bibliothèques québécoises – alors que les lots proposés aux bibliothèques françaises comptent seulement 30 ou 40 jetons pour la plupart, seuls quelques rares éditeurs proposant 50 jetons.

Certes dans PNB il y a – jusqu'à un certain point – la simultanéité mais est-ce que cela peut justifier des tarifs jusqu'à 5 fois supérieurs à ceux faits aux bibliothèques québécoises par nos éditeurs ?

A l'heure actuelle, comme le montre bien le tableau, seul un éditeur se situe sous le plafond de 1,5 pour le facteur multiplicatif du coût unitaire de prêt.

En outre, la péremption des jetons joue ici aussi un très mauvais rôle, ce critère augmentant encore le surcoût du numérique par rapport au titre papier puisque pour beaucoup de titres, ce ne sera pas par le nombre de jetons du lot qu'il faudra diviser le prix du titre pour obtenir le coût unitaire d'un prêt ; un titre prêtable 30 fois par exemple pourrait très bien, à cause de cette contrainte temporelle, n'être dans les faits prêtés que 10 ou 15 fois dans le temps imparti par la licence et donc le coût réel du prêt unitaire pour ce titre sera encore multiplié par 2 ou 3 ! En outre, cet effet démultiplicateur sera d'autant plus important que le titre sort du périmètre des best-sellers, à nouveau.

Un ajustement des tarifs ne réduirait en aucune façon le bénéfice de chaque maillon de la chaîne puisque chaque bibliothèque travaille à budget fixe pour ces acquisitions numériques et que donc le chiffre d'affaires et les pourcentages de chacun n'en seraient pas affectés.

Le bénéfice pourrait même augmenter puisqu'en diminuant son tarif, l'éditeur serait à nouveau identifié par les bibliothèques parmi les éditeurs dont les prix sont jugés raisonnables et verrait très vraisemblablement les ventes de ses titres augmenter significativement au sein de PNB.

Seuls les distributeurs devraient payer un peu plus pour les DRM en cas de retrait de la péremption des jetons et/ou de réduction du rapport prix/nombre de jetons mais **RéseauCarel** propose pour compenser cela que les DRM soient prises en charge financièrement par les bibliothèques acheteuses. C'est le choix qui a été effectué avec succès au Québec où les bibliothèques ont atteint leur millionième prêt récemment et où les ventes de livres numériques ont donc, en parallèle, augmenté de plus de 30 % grâce aux achats des bibliothèques pour [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca).

### **Position de RéseauCarel par rapport à PNB**

En conclusion, considérant l'ensemble des éléments d'analyse de l'offre repris ci-dessus,

**RéseauCarel** estime que l'expérimentation PNB **constitue une offre prometteuse** notamment du fait qu'elle évite bon nombre des faiblesses d'autres offres numériques faites historiquement aux bibliothèques publiques et que le grand nombre d'éditeurs qui y adhèrent laisse augurer d'un large catalogue à moyen terme. Mais nous identifions néanmoins deux grandes pistes d'amélioration de la proposition qui pourraient contribuer grandement à faire de ce projet la solution idoine pour un grand nombre de bibliothèques :

1/ le problème des fonds des éditeurs (titres dont la première publication papier remonte à plus d'un an) fortement discriminés dans l'offre et dont une pérennité raisonnable de l'accès pour les usagers n'est pas possible en l'état ;

2/ des tarifs trop hétérogènes d'un éditeur à l'autre.

C'est pourquoi :

- **RéseauCarel** invite les éditeurs à réfléchir aux différentes pistes (évoquées plus haut) concernant le problème de l'acquisition (actuellement peu réaliste dans PNB) des titres des fonds des éditeurs. En effet, si ces titres ne font pas(ou plus) partie du gros des ventes des éditeurs, il entre dans les missions essentielles des bibliothèques de leur donner un second souffle.
- **RéseauCarel** suggère aux éditeurs l'abandon de la notion de péremption des lots de jetons, qui constitue un facteur de coût très aggravant pour les établissements. En effet, chaque jeton non utilisé à sa date de péremption augmente mécaniquement pour la bibliothèque le coût unitaire de chaque jeton utilisé, puisque l'ensemble du lot a été payé.

- **RéseauCarel** estime que globalement, les tarifs pratiqués au sein de PNB par certains éditeurs sont trop élevés et encourage vivement les éditeurs à réduire leur prix. Cette régulation devrait conduire à une adhésion beaucoup plus importante des bibliothèques à l'offre. De plus, si cette régulation des prix ne se produit pas, nous identifions un triple risque :
  1. une mise à l'écart du projet par la grande majorité des bibliothèques actuellement confrontées à d'importantes difficultés budgétaires et qui, pour pouvoir s'engager, doivent en outre supporter de conséquents coûts d'acquisition d'une infrastructure technique (plateforme numérique) ainsi que des frais récurrents d'abonnement.
  2. une mise en place par les quelques bibliothèques déjà engagées (ou qui pourraient s'engager prochainement) d'une politique d'acquisition sélective laissant de côté tous les titres des éditeurs qui pratiquent un tarif jugé déraisonnable.
  3. le manque de succès de PNB auprès du public dans les bibliothèques engagées, ce qui pourrait conduire à une réduction par leurs tutelles des budgets associés.

En conséquence, **RéseauCarel** est globalement optimiste par rapport à l'offre PNB quant à sa capacité à devenir intéressante à terme mais attire l'attention des bibliothèques, et en particulier de ses membres, sur une évolution positive à attendre par rapport aux deux obstacles importants relevés : la notion de péremption des lots de jetons et les tarifs élevés pratiqués par un certain nombre d'éditeurs au sein de PNB.